

*Activités  
parlementaires*

**2022**

Assemblée  
législative du  
Nouveau-Brunswick



# Activités parlementaires

2022



## Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Bill Oliver,  
président de l'Assemblée législative  
du Nouveau-Brunswick



---

le 25 octobre 2023

L'honorable Bill Oliver  
Président de l'Assemblée législative  
Pièce 31, Assemblée législative  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 1C5

Monsieur le président :

J'ai l'honneur de présenter le 34<sup>e</sup> rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

Shayne Davies

---



---

## TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE .....	<a href="#">1</a>
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS .....	<a href="#">4</a>
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence .....	<a href="#">5</a>
Rôle des députés .....	<a href="#">5</a>
Activités de la Chambre .....	<a href="#">6</a>
Statistiques comparatives sur la Chambre .....	<a href="#">9</a>
Députés au 31 décembre 2022 .....	<a href="#">10</a>
Activités des comités .....	<a href="#">12</a>
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et activités spéciales .....	<a href="#">18</a>
Programme des pages .....	<a href="#">19</a>
Diffusion et webdiffusion .....	<a href="#">20</a>
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme .....	<a href="#">21</a>
Bureau du greffier .....	<a href="#">22</a>
Service des finances et des ressources humaines .....	<a href="#">25</a>
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	<a href="#">27</a>
Bureau du Hansard .....	<a href="#">29</a>
Traduction des débats .....	<a href="#">31</a>
Programme pour les parlementaires .....	<a href="#">33</a>

---



# APERÇU DE L'ANNÉE

## *Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative*

L'année 2022 est une année mouvementée pour le Bureau de l'Assemblée législative. Après deux ans prend fin la première session de la 60<sup>e</sup> législature, puis débute la deuxième session de la 60<sup>e</sup> législature. En tout, la Chambre siège 55 jours pendant l'année civile, et les comités tiennent 104 réunions. Parmi les faits marquants de l'année, mentionnons trois remaniements ministériels, deux changements d'allégeance politique, l'assermentation de deux nouveaux parlementaires, la nomination d'un nouveau chef de l'opposition officielle et la démission de trois parlementaires.

Un remaniement ministériel a lieu le 23 février, par suite duquel Bill Hogan, lors d'une cérémonie virtuelle, est assermenté par la lieutenante-gouverneure, Brenda Murphy, à titre de ministre responsable de la Sécurité publique.

En 2020, la procédure suivie à la Chambre avait été modifiée en raison de la pandémie de COVID-19 afin que passe de 49 à 27 le nombre de parlementaires siégeant sur le parquet. Conformément à une décision prise le 16 mars par le Comité d'administration de l'Assemblée législative, tous les parlementaires sont autorisés à prendre place sur le parquet de la Chambre, à condition de porter un masque, qu'ils peuvent enlever au moment de prendre la parole. Les parlementaires demeurent autorisés à participer aux délibérations depuis les tribunes.

La première session de la 60<sup>e</sup> législature, ajournée le 17 décembre 2021, reprend le 22 mars 2022. Ernie Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, présente le budget principal pour 2022-2023, soit le deuxième budget présenté pendant la session de deux ans. Robert McKee, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Finances et pour les questions touchant le Conseil du Trésor, prononce le 24 mars le discours en réponse au discours du budget.

Le 30 mars, Kris Austin et Michelle Conroy, anciennement membres de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick, se joignent au caucus du gouvernement, changement à la suite duquel les sièges à la Chambre sont répartis de la façon suivante : Progressistes-Conservateurs, 28 ; Libéraux, 16 ; Verts, 3. Le lendemain, à la demande de M. Austin et au titre de la *Loi électorale*, l'enregistrement de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick en tant que parti politique est annulé. C'est en 2018 que l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick avait fait élire des parlementaires pour la première fois, et leur nombre de sièges était passé de trois à deux par suite des élections provinciales de 2020.

Le 6 mai sont levées toutes les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 qui, pendant plus de deux ans, avaient été en vigueur sous diverses formes à l'Assemblée législative. Les parlementaires et le personnel ne sont désormais tenus de porter un masque ni dans l'édifice de l'Assemblée législative, ni dans la Chambre principale, ni dans les salles des comités. Bien qu'il demeure recommandé, le port du masque devient facultatif. De plus, l'édifice principal de l'Assemblée législative, y compris les tribunes, est ouvert au public pour la première fois depuis mars 2020.

Le 13 mai, Kim Poffenroth, directrice générale des élections, émet un bref d'élection partielle pour la circonscription électorale de Baie-de-Miramichi—Neguac et celle de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin. Les deux sièges étaient vacants depuis la mi-août 2021, car les députés de ces deux circonscriptions avaient démissionné afin de poser leur candidature aux élections fédérales. Le vote par anticipation a lieu les 11 et 13 juin, et le jour du scrutin, le 20 juin. Les Progressistes-Conservateurs remportent l'élection dans les deux circonscriptions : Réjean Savoie est élu dans Baie-de-Miramichi—Neguac, et Mike Dawson est élu dans Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin. Les parlementaires nouvellement élus prêtent et souscrivent le serment d'allégeance devant la lieutenante-gouverneure, Brenda Murphy, à l'occasion d'une cérémonie tenue dans la Chambre de l'Assemblée législative le 5 juillet.

Un deuxième remaniement ministériel a lieu le 15 juillet, lors duquel deux ministres changent de portefeuille : Dorothy Shephard passe du ministère de la Santé au ministère du Développement



---

social, et Bruce Fitch, du ministère du Développement social au ministère de la Santé.

Le 6 août, lors du congrès à la direction de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick tenu à Fredericton, Susan Holt en est élue chef. Première femme à diriger le Parti libéral provincial, M<sup>me</sup> Holt a dans le passé été chef d'entreprise et conseillère auprès d'un gouvernement libéral précédent. Puisqu'elle n'a pas de siège à l'Assemblée législative, le caucus libéral nomme Robert McKee chef de l'opposition le 21 septembre. Le même jour, Francine Landry est nommée whip de l'opposition, et Chuck Chiasson, président du caucus de l'opposition.

Le 5 mai est annoncée la constitution par le Comité d'administration de l'Assemblée législative d'un comité indépendant chargé d'examiner le traitement et les avantages des députés provinciaux, qui n'avaient pas augmenté depuis 2008. Le comité sollicite l'avis de la population et celui des parlementaires actuels et anciens. Un rapport assorti de recommandations est par la suite déposé le 3 octobre au bureau du greffier. Le rapport recommande une augmentation du traitement annuel des parlementaires, lequel passerait de 85 000 \$ à 93 126 \$, et une augmentation de l'indemnité de bureau de circonscription, laquelle passerait de 50 000 \$ à 75 000 \$.

La première session de la 60<sup>e</sup> législature reprend le 4 octobre aux fins de l'étude d'un projet de loi visant l'instauration d'un nouveau mécanisme de financement pour les gouvernements locaux et les districts ruraux. La continuation de la session à l'automne est un autre événement inhabituel à survenir au cours du prolongement de la première session, qui s'était ouverte en novembre 2020. Traditionnellement, la Chambre se réunissait chaque année à l'automne aux fins de la prorogation seulement, sans traiter aucune question de fond, et s'ensuivait le jour même l'ouverture de la nouvelle session. Le jour de la reprise des travaux, M. Dawson et M. R. Savoie sont présentés officiellement à la Chambre et prennent place à leur siège pour la première fois.

Le 13 octobre, Dominic Cardy annonce sa démission du Cabinet. Le même jour, plusieurs changements au sein du Cabinet sont annoncés à l'occasion d'une cérémonie d'assermentation présidée par la lieutenant-gouverneure. Les personnes suivantes se joignent au Cabinet ou changent de portefeuille :

Kris Austin devient ministre de la Sécurité publique ; Jeff Carr devient ministre des Transports et de l'Infrastructure ; Bill Hogan devient ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; Gary Crossman devient ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; Réjean Savoie devient ministre responsable de la Société de développement régional ; Jill Green devient ministre de Services Nouveau-Brunswick et ministre responsable du Logement.

Le 14 octobre, M. Cardy cesse d'être membre du caucus progressiste-conservateur et devient député indépendant.

Roger Melanson, député de Dieppe, démissionne de son siège le 21 octobre. Élu pour la première fois lors des élections générales de 2010, M. Melanson avait été réélu en 2014, en 2018 et en 2020. À titre de député provincial, M. Melanson a exercé de nombreuses fonctions, notamment à titre de ministre des Finances, de ministre des Transports et de l'Infrastructure et de chef de l'opposition officielle.

Le 25 octobre en avant-midi, la lieutenant-gouverneure proroge la première session de la 60<sup>e</sup> législature. La Chambre siège 93 jours pendant cette session, pour un total de 315 heures. Pendant la session précédente, elle avait tenu 31 jours de séance, pour un total de 91 heures. En tout, 120 projets de loi sont déposés au cours de la première session, dont 106 reçoivent la sanction royale. Le Comité permanent de la politique économique consacre 212 heures à l'étude de projets de loi.

La deuxième session de la 60<sup>e</sup> législature débute le 25 octobre en après-midi. La lieutenant-gouverneure prononce le premier discours du trône dans la province depuis deux ans. Robert McKee, chef de l'opposition officielle, prononce deux jours plus tard le discours en réponse au discours du trône.



Le 30 novembre Denis Landry et Daniel Guitard démissionnent de leur siège. Ils représentaient la circonscription de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore et celle de Restigouche-Chaleur, respectivement.

Élu pour la première fois lors des élections générales de 1995, M. Landry a été réélu en 2003, en 2006, en 2010, en 2014, en 2018 et en 2020. À titre de député provincial, M. Landry a exercé de nombreuses fonctions, notamment à titre de ministre des Transports, de ministre des Ressources naturelles, de ministre de la Justice et de la Sécurité publique, de chef de l'opposition officielle et de whip de l'opposition officielle.

Élu pour la première fois lors des élections générales de 2014, M. Guitard a été réélu en 2018 et en 2020. À titre de député provincial, M. Guitard a été whip du gouvernement, président du caucus du gouvernement et, de 2018 à 2020, président de l'Assemblée législative.

La Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, une entité indépendante constituée par la lieutenant-gouverneure en conseil sur la recommandation du Comité d'administration de l'Assemblée législative, publie le 12 décembre son rapport préliminaire. Le rapport décrit une nouvelle carte électorale proposée, laquelle redéfinit les limites des 49 circonscriptions électorales provinciales.

Parmi les résolutions notables proposées pendant la session d'automne et touchant l'Assemblée législative ou ses fonctionnaires, mentionnons la motion 10, portant qu'il soit ordonné au Comité permanent de la procédure, des privilèges et de hauts fonctionnaires de l'Assemblée d'examiner les options relatives à un calendrier parlementaire fixe et de présenter des recommandations à l'Assemblée législative. La résolution est adoptée le 15 décembre.

Parmi les projets de loi notables présentés pendant la session d'automne et touchant l'Assemblée législative ou ses fonctionnaires, mentionnons le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi électorale*, au titre duquel une élection partielle doit être prévue dans les six mois suivant la survenance d'une vacance. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 16 décembre.

La Chambre ajourne ses travaux le 16 décembre, après 24 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 29 ; Libéraux, 13 ; Verts, 3 ; indépendant, 1 ; vacants, 3.



**Dans la Chambre principale de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, la lieutenant-gouverneure, Brenda Murphy, prononce le discours du trône de la province. Le discours ouvre la deuxième session de la 60<sup>e</sup> législature, le 25 octobre 2022.**



# ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

## Transmission de la Couronne

Feu Sa Majesté la reine Elizabeth II s'éteint paisiblement l'après-midi du 8 septembre au château de Balmoral, en Écosse. Le même jour, une table commémorative est placée dans la rotonde de l'Assemblée législative pour permettre aux parlementaires et aux personnes visitant l'Assemblée législative de rendre hommage à la reine et d'offrir leurs condoléances à Sa Majesté le roi Charles III, roi du Canada, ainsi qu'à tous les membres de la famille royale.

Lorsque l'Assemblée législative se réunit le 4 octobre, le décès de feu Sa Majesté est souligné par des discours prononcés par Blaine Higgs, premier ministre, Robert McKee, chef de l'opposition officielle, et David Coon, chef du Parti vert. Plus tard le même jour, le premier ministre Higgs, appuyé par M. McKee, propose une résolution voulant qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le roi Charles III pour exprimer des condoléances. Après d'autres hommages à feu Sa Majesté, la résolution est adoptée.



Après d'autres hommages à feu Sa Majesté, la résolution est adoptée.

L'héritage de feu Sa Majesté la reine Elizabeth II se perpétue par le truchement des personnes qui ont été marquées par sa foi, sa loyauté, son dévouement et son amour envers le Canada et la population canadienne. Pendant son règne de 70 ans, 13 lieutenants-gouverneurs et 12 premiers ministres ont été en poste au Nouveau-Brunswick. Feu Sa Majesté la reine a consacré sa vie entière à son peuple. Elle était l'exemple même de la stabilité, de la continuité et de la tradition et a été la reine de

plusieurs générations de gens du Nouveau-Brunswick.

## Dévoilement de portrait

Le 27 octobre, le portrait de l'ancien lieutenant-gouverneur, l'hon. Graydon Nicholas, est dévoilé dans le hall d'entrée de l'Assemblée législative. Le président, M. Oliver, anime le dévoilement officiel. Après une allocution prononcée par la lieutenante-gouverneure actuelle, l'hon. Brenda Murphy, et le dévoilement du portrait, les participants sont invités à la bibliothèque de l'Assemblée législative pour une réception.

L'Assemblée législative arbore les portraits d'anciens lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick qui remontent à la fin des années 1800. L'hon. Graydon Nicholas a assuré la fonction de 30<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick entre 2009 et 2014.

Il a été le premier Autochtone à occuper ce poste en plus d'être juge de la Cour provinciale, défenseur des intérêts des Premières Nations, aîné wolastoqey de renom et défenseur des droits de la personne.



*La portraitiste, Natalie Sappier, est accompagnée de l'hon. Graydon Nicholas, à droite, et de la femme de ce dernier, Beth Nicholas, à gauche.*



# PARLEMENTAIRES



## RÔLE DE LA PRÉSIDENTENCE



*L'hon. Bill Oliver,  
président de l'Assemblée législative*

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative.

Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

## RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. Le roi du Canada, S.M. le roi Charles III, est le chef d'État officiel et est représenté au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.

Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.



Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

## ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, auquel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». En vertu de la Constitution, au moins une séance de la législature doit avoir lieu chaque année. Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre au cours de l'année sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h
mercredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
jeudi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
vendredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 16 h 30

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



---

## Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

### Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

### Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

### Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

### Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent poser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

### Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

### Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire de brèves observations.

### Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

### Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



---

## Présentation des rapports de comités

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

## Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

## Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

## Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

## Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le leader parlementaire du gouvernement. Le leader parlementaire du gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

## Votes par appel nominal différés

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

## Affaires du jour

La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

## Condoléances et félicitations

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association avant que le président ajourne la Chambre. En 2022, sur une motion de la Chambre, l'affaire est mise en discussion après la prière.



## STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	59 <sup>e</sup> législature		60 <sup>e</sup> législature
	2 <sup>e</sup> session	3 <sup>e</sup> session	1 <sup>ère</sup> session
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<i>Jours de séance</i>			
Jours de séance	41	31	93
Séances en soirée	0	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>			
- déposés	31	46	100
- sanction royale accordée	26	33	97
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>			
- déposés	1	1	8
- sanction royale accordée	1	0	8
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>			
- déposés	8	9	12
- sanction royale accordée	1	0	1
<i>Motions émanant du gouvernement</i>			
- total	14	12	33
- débattues	4	2	11
- adoptées	13	11	30
- retirées	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>			
- total	50	64	86
- débattues	10	8	24
- adoptées	8	8	14
- retirées	0	0	0
<i>Comité des subsides :</i>			
- Chambre (jours de séance)	3	3	7
- Comité des prévisions budgétaires	13	3	28
- autres comités	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	86	48	162
<i>Pétitions</i>	18	29	52
<i>Questions écrites</i>	0	0	0



## DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2022 Plan de la Chambre

 <b>Richard Ames</b> Carleton-York	 <b>Kris Austin</b> Fredericton- Grand Lake	 <b>Réjean Savoie</b> Baie-de- Miramichi-Neguac	 <b>Trevor Holder</b> Portland-Simonds
 <b>Mike Dawson</b> Miramichi-Sud- Ouest-Baie-du-Vin	 <b>Jeff Carr</b> New Maryland- Sunbury	 <b>Tammy Scott-Wallace</b> Sussex-Fundy- St. Martins	 <b>Glen Savoie</b> Saint John-Est
 <b>Kathy Bockus</b> Sainte-Croix	 <b>Greg Turner</b> Moncton-Sud	 <b>Jill Green</b> Fredericton-Nord	 <b>Blaine Higgs</b> Quispamsis
 <b>Michelle Conroy</b> Miramichi	 <b>Sherry Wilson</b> Moncton- Sud-Ouest	 <b>Arlene Dunn</b> Saint John Harbour	 <b>Ernie Steeves</b> Moncton- Nord-Ouest
	 <b>Mary Wilson</b> Oromocto- Lincoln- Fredericton	 <b>Gary Crossman</b> Hampton	 <b>Dorothy Shephard</b> Saint John Lancaster
	 <b>Ryan Cullins</b> Fredericton-York	 <b>Margaret Johnson</b> Carleton-Victoria	 <b>Hugh Flemming</b> Rothesay
	 <b>Andrea Anderson-Mason</b> Fundy—Les-Îles— Saint John-Ouest	 <b>Daniel Allain</b> Moncton-Est	 <b>Bruce Fitch</b> Riverview
	 <b>Ross Wetmore</b> Gagetown- Petitcodiac	 <b>Bill Hogan</b> Carleton	 <b>Mike Holland</b> Albert

	PC
	L
	GP
	IND

*Nota : Trois sièges sont vacants en raison de la démission de Roger Melanson le 21 octobre, et de Denis Landry et de Daniel Guitard le 30 novembre.*



**Bill Oliver**  
Président  
Kings-Centre



**Guy Arseneault**  
Campbellton-  
Dalhousie



**Robert Gauvin**  
Baie-de-Shediac—  
Dieppe



**Jacques LeBlanc**  
Shediac—  
Beaubassin—  
Cap-Pelé



**Robert McKee**  
Moncton-Centre



**Gilles LePage**  
Restigouche-Ouest



**René Legacy**  
Bathurst-Ouest—  
Beresford



**Benoît Bourque**  
Kent-Sud



**Isabelle Thériault**  
Caraquet



**Eric Mallet**  
Shippagan-  
Lamèque-Miscou



**Keith Chiasson**  
Tracadie-Sheila



**Jean-Claude  
D'Amours**  
Edmundston—  
Madawaska-  
Centre



**Chuck Chiasson**  
Victoria-La-Vallée



**Francine Landry**  
Madawaska-Les-  
Lacs—Edmundston



**Dominic Cardy**  
Fredericton-Ouest-  
Hanwell



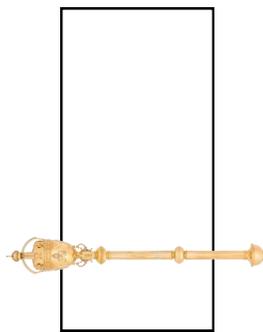
**David Coon**  
Fredericton-Sud



**Megan Mitton**  
Memramcook-  
Tantramar



**Kevin Arseneau**  
Kent-Nord



Shayne Davies  
Greffier

John-Patrick McCleave  
Greffier adjoint

Patrick Dunn  
Juriste



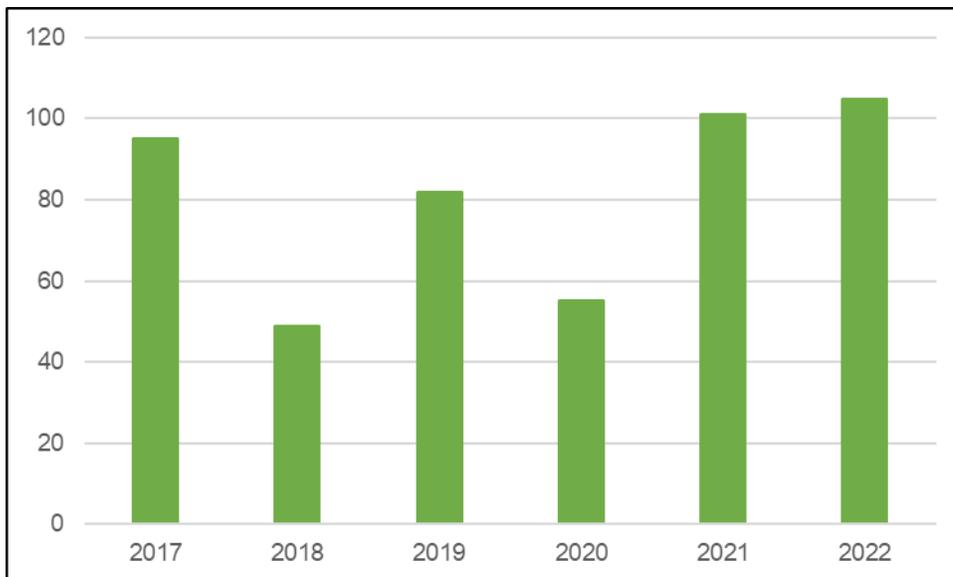
## ACTIVITÉS DES COMITÉS



### *John-Patrick McCleave, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités*

Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2022, neuf comités permanents et deux comités spéciaux sont constitués et tiennent 104 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués par la Chambre pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



**Nombre annuel de réunions de comités**



---

Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités au 31 décembre 2022.

## COMITÉS PERMANENTS

### Comité d'administration de l'Assemblée législative

<b>Membres</b>	L'hon. M. Oliver (président)	M. Turner
	M <sup>me</sup> S. Wilson	M. McKee
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	M. K. Chiasson
	L'hon. M. G. Savoie	M. Coon
	L'hon. M <sup>me</sup> Green	M. Arseneau
	M. Wetmore	

#### Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

#### Activités

Le comité tient neuf réunions, les 8, 9 et 17 février, le 16 mars, les 5 et 19 avril, le 6 mai, le 9 juin ainsi que le 26 octobre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée.

---

### Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement

<b>Membres</b>	M. Cullins (président)	M. Dawson
	M. Ames (vice-président)	M. LePage
	L'hon. M. Holland	M. Mallet
	L'hon. M <sup>me</sup> Johnson	M. Arseneault
	L'hon. M. Crossman	M <sup>me</sup> Mitton
	M. Wetmore	

#### Mandat

Le comité reçoit des mises à jour du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur les progrès visant l'application du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, fait appel à certains ministères, à des organismes, à des parties prenantes clés et à des experts en la matière afin de recevoir des mises à jour concernant les travaux de mise en oeuvre et recueille des renseignements factuels sur les changements climatiques, l'intendance de l'environnement et toute autre question pertinente en communiquant avec des experts et des parties prenantes dans les domaines de l'environnement naturel et de la gestion des ressources naturelles.

#### Activités

Le comité tient 12 réunions : les 13, 14, 18, 19 et 20 janvier, le 10 février, les 24 et 31 mars, le 22 septembre, le 12 octobre, le 3 novembre ainsi que le 13 décembre. En janvier et en février, le comité reçoit du Secrétariat des changements climatiques un compte rendu concernant la mise en oeuvre de l'actuel Plan d'action sur les changements climatiques et le contexte dans lequel un nouveau plan sera élaboré. Viennent ensuite des présentations d'experts en la matière, de parties prenantes et de représentants autochtones invités. Le 31 mars, le comité dépose un rapport assorti de recommandations à inclure dans un nouveau Plan d'action sur les changements



climatiques. En octobre, le comité reçoit du Secrétariat des changements climatiques une autre mise à jour sur le Plan d'action sur les changements climatiques.

---

## Comité permanent de la politique économique

<b>Membres</b>	M. Ames (président)	M. Dawson
	M <sup>me</sup> Conroy (vice-présidente)	M. D'Amours
	M <sup>me</sup> Bockus	M. Bourque
	M. Turner	M. Legacy
	M. Wetmore	M. Arseneau
	M <sup>me</sup> S. Wilson	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

### Activités

Le comité tient 35 réunions : les 25, 26, 27 et 28 janvier, le 1<sup>er</sup> février, les 13, 17, 18, 20, 24, 25, 26 et 31 mai, les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 7, 8 et 9 juin, les 6, 7 et 11 octobre, les 3, 8, 9, 16, 18, 22, 23 et 30 novembre ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2, 7, 9 et 14 décembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 23 mars, les 17, 18, 19 et 31 mai, les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 7, 8 et 10 juin, le 11 octobre, les 15, 23 et 24 novembre ainsi que les 6, 8, 13 et 15 décembre.

---

## Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

<b>Membres</b>	M. Turner (président)	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.
	M. Wetmore (vice-président)	M. Legacy
	M. Ames	M. C. Chiasson
	M. Cullins	M. LeBlanc
	M <sup>me</sup> Conroy	M. Arseneau
	M <sup>me</sup> S. Wilson	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

### Activités

Le comité tient 15 réunions : les 5, 6, 7, 8, 12, 13, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28 et 29 avril ainsi que le 3 novembre. Le comité présente un rapport à la Chambre le 10 mai.

---

## Comité permanent de modification des lois

<b>Membres</b>	L'hon. M. Flemming, c.r. (président)	M <sup>me</sup> Conroy
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r. (vice-présidente)	M. D'Amours
	M. Wetmore	M. Mallet
	M <sup>me</sup> Bockus	M. McKee
	M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Coon
	M. Cullins	



---

## Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

## Activités

Le comité tient une réunion le 27 mai. Le comité est saisi du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*, et rencontre des responsables du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux afin de discuter de l'objet du projet de loi. Le comité étudie aussi l'objet du projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*. Le comité présente deux rapports à la Chambre le 31 mai.

---

## Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

<b>Membres</b>	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r. (présidente)	M <sup>me</sup> Conroy
	M <sup>me</sup> M. Wilson (vice-présidente)	M. Gauvin
	M. Ames	M. Arseneault
	M. Turner	M. Mallet
	M <sup>me</sup> Bockus	M. Arseneau
	M. Cullins	

## Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut se présenter devant le comité.

## Activités

Le comité tient quatre réunions : le 27 mai, le 7 juin, le 27 septembre et le 3 novembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 31 mai, le 7 juin et le 4 octobre.

---

## Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

<b>Membres</b>	M. Wetmore (président)	M <sup>me</sup> Conroy
	M <sup>me</sup> Bockus (vice-présidente)	M. D'Amours
	M <sup>me</sup> M. Wilson	M. K. Chiasson
	M. Ames	M <sup>me</sup> Thériault
	M <sup>me</sup> S. Wilson	M. Coon
	M. Cullins	

## Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

## Activités

Le comité tient deux réunions : le 11 mars et le 3 novembre. En mars, le comité passe en revue le



---

dernier rapport annuel du commissariat aux langues officielles et examine la demande des hauts fonctionnaires de l'Assemblée concernant des modifications de leur processus législatif.

---

## Comité permanent des comptes publics

<b>Membres</b>	M. C. Chiasson (président)	M. Dawson
	M. Wetmore (vice-président)	M. Cullins
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	M. LeBlanc
	M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Bourque
	M. Turner	M <sup>me</sup> Mitton
	M <sup>me</sup> Bockus	

### Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par le vérificateur général, les comptes publics ainsi que les rapports annuels des ministères et des organismes, des conseils et des commissions provinciaux.

### Activités

Le comité tient 19 réunions : les 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24 et 25 février, le 3 mars, le 23 juin, les 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15 et 16 septembre ainsi que le 29 novembre. Le comité examine les rapports annuels et les recommandations du vérificateur général ayant trait aux organismes suivants : Cannabis N.-B. Ltée ; Réseau de santé Horizon ; Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé ; Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick ; Société des alcools du Nouveau-Brunswick ; Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) ; Réseau de santé Vitalité ; Bureau du Conseil exécutif ; ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ; ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; ministère de la Santé ; ministère des Finances et du Conseil du Trésor ; ministère de la Justice et de la Sécurité publique ; ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministère du Développement social ; ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ; ministère des Transports et de l'Infrastructure. Le comité examine, le 24 février, le 23 juin ainsi que le 29 novembre, des rapports du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Le comité présente un rapport à la Chambre le 17 mai.

---

## Comité permanent de la politique sociale

<b>Membres</b>	M <sup>me</sup> Conroy (présidente)	M <sup>me</sup> Bockus
	M. Dawson (vice-président)	M. LeBlanc
	M <sup>me</sup> M. Wilson	M <sup>me</sup> Thériault
	M <sup>me</sup> S. Wilson	M. Gauvin
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	M <sup>me</sup> Mitton
	M. Ames	

### Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

### Activités

Le comité tient une réunion le 3 novembre.



---

## COMITÉS SPÉCIAUX

### Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick

<b>Membres</b>	M <sup>me</sup> Bockus (présidente)	M <sup>me</sup> Conroy
	M. Turner (vice-président)	M <sup>me</sup> Landry
	M. Dawson	M. Bourque
	M. Ames	M. LePage
	M. Cullins	M. Coon
	M <sup>me</sup> S. Wilson	

#### Mandat

Le comité est constitué par la Chambre le 9 juin 2021 pour mener des consultations auprès des parties prenantes de la collectivité et des ministères oeuvrant auprès de la communauté des personnes handicapées et déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations.

#### Activités

Le comité tient cinq réunions : le 1<sup>er</sup> mars, les 18 et 19 octobre ainsi que les 6 et 14 décembre. Les organismes suivants comparaissent devant le comité : Normes d'accessibilité Canada ; Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés du Nouveau-Brunswick ; Réseau N.-B. des dirigeants des organismes pour les personnes atteintes de défis ; Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées ; Centre d'excellence en trouble du spectre de l'alcoolisation foetale du Nouveau-Brunswick ; ministère de la Santé ; ministère du Développement social. Le 16 décembre, le comité présente au gouvernement un rapport d'étape assorti de recommandations initiales à des fins d'étude.

---

### Comité spécial sur les universités publiques

<b>Membres</b>	M <sup>me</sup> S. Wilson (présidente)	M. Dawson
	M. Cullins (vice-président)	M. K. Chiasson
	M <sup>me</sup> M. Wilson	M <sup>me</sup> Landry
	M <sup>me</sup> Bockus	M <sup>me</sup> Thériault
	M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	M. Coon
	M. Turner	

#### Mandat

Le comité est constitué par la Chambre le 10 juin 2021 pour inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick et les personnes représentant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à comparaître devant le comité pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence et pour lui fournir un rapport.

#### Activités

Le comité tient une réunion le 3 novembre.



# PARTICIPATION DE LA POPULATION



## VISITEURS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

La place du Parlement, qui comprend l'édifice de l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées ou des visites autoguidées de l'édifice sont offertes dans les deux langues officielles toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des artefacts et des oeuvres d'art sur les lieux ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick. Toutes les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 qui, pendant plus de deux ans, avaient été en vigueur sous diverses formes à l'Assemblée législative sont levées le 6 mai, marquant ainsi la réouverture de la place du Parlement aux visiteurs pour la première fois depuis 2020. Quelque 3 293 personnes ont visité l'Assemblée législative en 2022.

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice afin que des organismes puissent promouvoir une cause caritative. En 2022, l'Assemblée législative participe aux campagnes et événements suivants : la Journée 211 ; la fête du 14 juillet ; Bell Cause pour la cause ; Coloriez le NB en rose ; le 100<sup>e</sup> anniversaire des Timbres de Pâques Canada ; le Mois de la sensibilisation à l'eczéma ; la Journée des terroirs du Canada ; la Journée du chandail vert ; la Journée internationale de sensibilisation aux maladies immunologiques et neurologiques chroniques ; la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ; Allumez en bleu pour la maladie d'Alzheimer ; le Mois de la sensibilisation à la maladie de Lyme ; le jubilé de platine de la reine ; la Journée Arborez vos couleurs 4-H ; la Journée mondiale du sida ; la Journée mondiale du donneur de sang ; la Journée mondiale de sensibilisation à Duchenne ; la Semaine mondiale de sensibilisation aux maladies mitochondriales ; la Journée mondiale contre le cancer du pancréas ; la Journée mondiale de lutte contre la tuberculose ; la Journée mondiale de l'eau ; la Journée mondiale du vœu.

Le 18 mai, la rencontre du président de l'Assemblée et de M. Jun Saito, consul général du Japon à Montréal, marque la deuxième visite officielle d'un diplomate à l'Assemblée législative depuis le début de la pandémie de COVID-19.

En juin, afin de souligner le Mois national de la sensibilisation à la surdicécité au Canada et la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, des membres de la section du Nouveau-Brunswick de l'Association canadienne de la surdicécité ont recouvert un arbre de laine dans l'enceinte de l'Assemblée législative. L'initiative symbolise la rencontre des gens qui oeuvrent dans le domaine de la surdicécité afin de mieux la faire connaître et la comprendre en tant que handicap unique.

Du 15 juin au 3 juillet, la compagnie théâtrale Bard in the Barracks Inc. monte la pièce *Jules César* de Shakespeare sur les terrains de l'Assemblée législative. Bard in the Barracks Inc. est une compagnie théâtrale sans but lucratif constituée en société de Fredericton qui présente depuis 15 ans des productions en plein air, adaptées au lieu, des pièces de William Shakespeare.



Le 21 juin, le Wolastoqey Tribal Council Inc., l'Initiative conjointe de développement économique et le MAWIW Council Inc. organisent dans l'enceinte de l'Assemblée législative une journée d'activités dans le cadre des célébrations de la Journée nationale des peuples autochtones. Les membres du public célèbrent la journée par l'écoute de messages de dirigeants communautaires, l'écoute de chants, l'exécution de danses traditionnelles, l'écoute de tambours et l'observation d'un moment de silence.

Le 22 juillet, devant l'Assemblée législative, la Canadian Square & Round Dance Society tient sa danse et son défilé des bannières dans le cadre de sa convention annuelle. La Canadian Square & Round Dance Society est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de la danse carrée, en cercle et de groupe, de la contredanse et de la sabotière un peu partout au Canada.

Le 1<sup>er</sup> août, la fête du Nouveau-Brunswick est soulignée dans l'enceinte parlementaire. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture convie le public à se joindre à la célébration en participant à la levée du drapeau du Nouveau-Brunswick et à des activités pour la famille et en profitant de spectacles musicaux et artistiques donnés par divers artistes du Nouveau-Brunswick. Dans les espaces verts environnants se sont installés des artisans pour vendre leurs produits fabriqués au Nouveau-Brunswick, ainsi que des camions de cuisine de rue.

La cérémonie d'assermentation des conseillers du Roi se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 14 novembre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 13 récipiendaires de cette année : Clarence Lee Bennett, de Saint John ; Catherine M. Bowlen, de Fredericton ; Marc-Antoine Chiasson, de Moncton ; Matthew W.J. Cripps, de Miramichi ; Jamie C. Eddy, de Fredericton ; Lisa Anne Keenan, de Rothesay ; W. Rodney Macdonald, de Saint John ; Michael Marin, de Fredericton ; Michèle Morin, de Mazerolle Settlement ; Michèle Pelletier, de Charlo ; Tracy Peters, de Dieppe ; Talia Profit, de Moncton ; Christopher T. Titus, de Saint John.

Pour marquer le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'accession au trône de feu Sa Majesté la reine Elizabeth II, une médaille commémorative du jubilé de platine est créée afin d'honorer de façon concrète les services rendus par feu Sa Majesté au Canada. Lors d'une cérémonie tenue dans la Chambre de l'Assemblée législative le 15 novembre, la lieutenant-gouverneure Brenda Murphy décerne la médaille aux parlementaires pour souligner leur dévouement à l'égard du service public à titre de chefs de file dans leur collectivité.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 8 décembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. La vice-présidente de la Chambre Sherry Wilson, le premier ministre Blaine Higgs, le chef de l'opposition officielle Rob McKee, le chef du tiers parti David Coon et le père Noël sont au nombre des invités de marque. Le Epsilon Y's Service Club sert du cidre chaud et du chocolat chaud au public, et le divertissement de la soirée est assuré par la compagnie théâtrale Calithumpians.

## PROGRAMME DES PAGES

Le Programme des pages de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick offre aux étudiants postsecondaires de tous les horizons un emploi rémunéré à temps partiel pour s'imprégner des processus législatifs de la province. Les pages sont témoins de l'histoire parlementaire du Nouveau-Brunswick à mesure que des projets de loi sont débattus, amendés et adoptés. Ils voient aussi les comités parlementaires mener des consultations, tenir des discussions et rédiger des rapports qui influenceront la politique publique. Dans les chambres historiques et dans d'autres parties de l'édifice, les pages appuient la démocratie parlementaire en s'acquittant de diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. L'expérience de travail leur permet de mieux connaître les riches traditions du système parlementaire de la province. Les pages pour les séances du printemps 2022 sont Nora Ahmed, Brad Doucet, Maggie Jardine, Brock Johnson, Rosalind Keyes, Jane Landry, Claudia Ruiz, Emily Simon, Emma Wagner et Graci Young (page en chef). Les pages pour les séances d'automne 2022 sont Peyton Carmichael, Jillian Coggan, Seiku Diakite, Brad Doucet, Olivia Elliott, Andrea Escobar, Sunaa Hansen, Maggie Jardine, Brock Johnson, Rosalind Keyes (page en chef), Warren Peters et Keira Vnuk.



---

## DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative télédiffuse, à une chaîne d'accès communautaire, les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations est en direct depuis 1989.

Dans les années 90, la couverture en direct est élargie pour inclure presque toute la séance. En 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est lancé pour diffuser intégralement les délibérations de chaque jour de séance sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2022, les délibérations continuent d'être diffusées au canal 70 de Rogers dans les collectivités du Nouveau-Brunswick servies par la compagnie. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est la principale source audio. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est la principale source audio. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2022, Rogers continue de télédiffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion sur le canal spécialisé, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Le 6 septembre, Bell Aliant commence à diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles sur deux nouveaux canaux spécialisés : le canal 230 en anglais et le canal 811 en français. La diffusion des délibérations quotidiennes se faisait auparavant sur des canaux communautaires. Toutes les personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique qui accèdent au service de Bell Aliant peuvent consulter les nouveaux canaux spécialisés.

La société Les Systèmes et services d'interprétation LMB Inc. est engagée pour installer du matériel informatique et des logiciels dans la Chambre du Conseil législatif afin de soutenir en permanence les séances virtuelles ou hybrides au moyen de la plateforme Zoom et la possibilité de participation virtuelle des interprètes. Les travaux d'amélioration donnent aux comités parlementaires l'occasion de connaître l'avis de personnes partout dans le monde, de permettre la participation de témoins ayant divers handicaps et d'engager des interprètes à l'échelle nationale.

En 2022, les délibérations de l'Assemblée législative et de ses comités sont toujours diffusées en continu en direct sur Internet. Avec l'aide de iSi Live, l'Assemblée législative continue aussi à archiver en ligne de façon permanente ses délibérations. Celles-ci comprennent les enregistrements audio et vidéo de l'intégralité des séances ainsi que, dans la mesure du possible, de toutes les réunions publiques de comités.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages périodiques sur l'horaire des séances, les visites guidées, les activités à venir ainsi que sur le rôle, l'histoire et les traditions de l'Assemblée législative. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées de ce dernier.

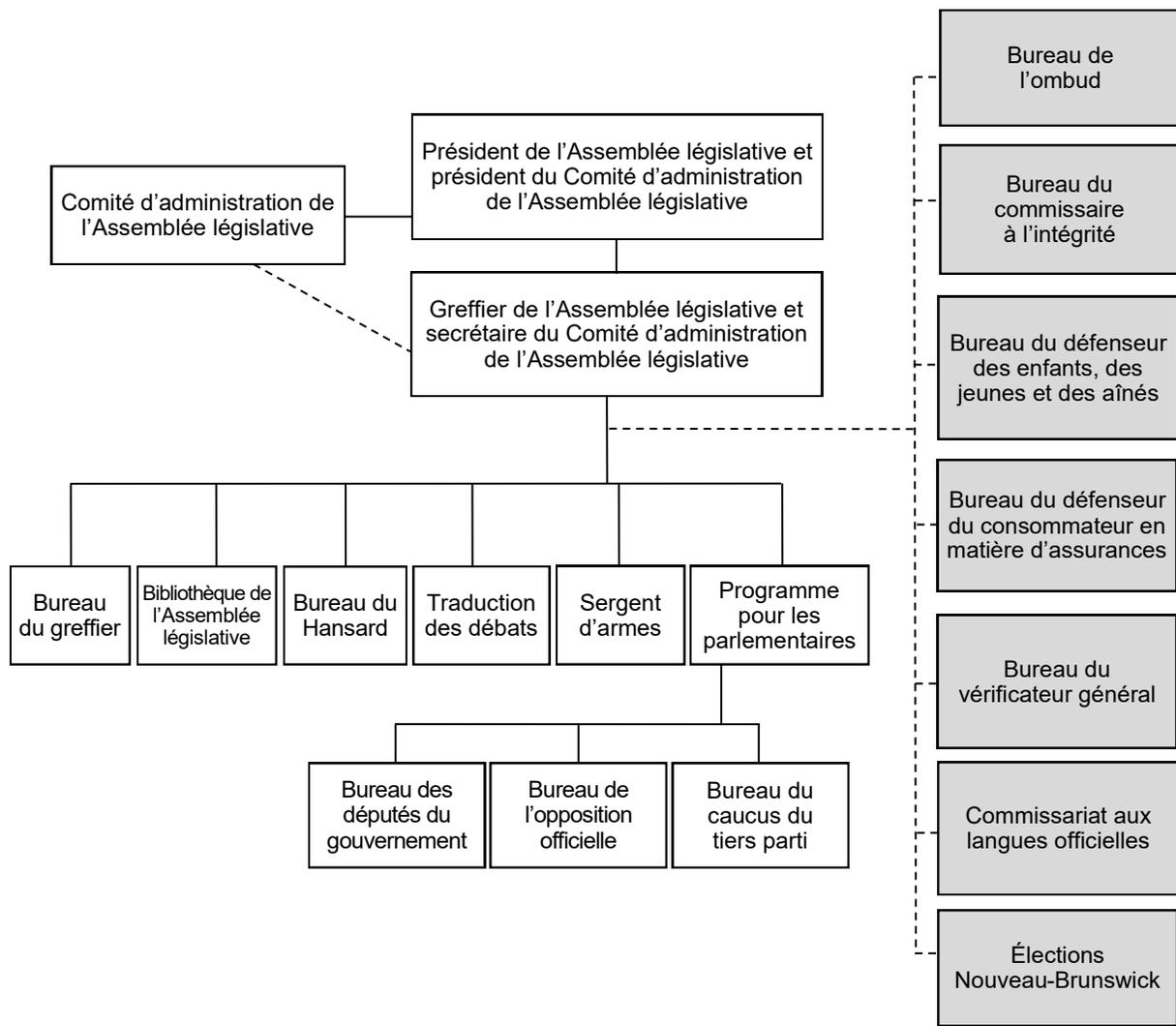


# BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Fournir à la population des services de sensibilisation et d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

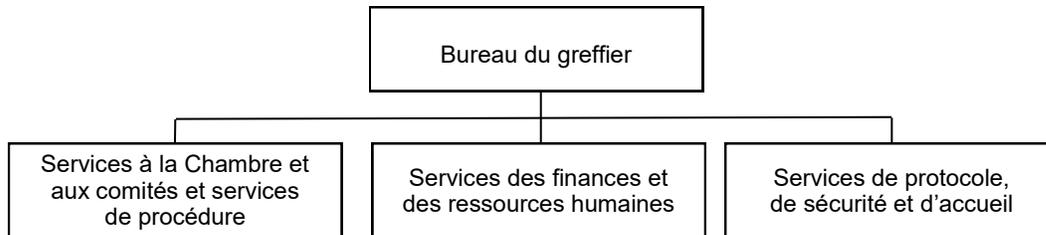
## ORGANIGRAMME





## BUREAU DU GREFFIER

*Patrick Dunn, juriste et greffier aux comités*



En 2022, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

### Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre. Le greffier est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre. Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier.

Le greffier adjoint et le juriste, comme le greffier, exercent à la Chambre les fonctions de greffiers parlementaires et conseillent les députés et la présidence au sujet de la procédure parlementaire et du fonctionnement de la Chambre. En plus d'exercer les fonctions de greffiers parlementaires, le greffier et le juriste exercent les fonctions de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois ainsi qu'à rédiger et à réviser les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, les greffiers se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour leur prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de leur donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

### Journaux et publications

En 2022, le greffier adjoint compile 55 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2022, 63 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, continue d'être produit et mis à jour régulièrement.



L'archivage en ligne des enregistrements des séances de la Chambre et des réunions de comités continue d'être mis à jour régulièrement. Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 60<sup>e</sup> législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Les mises à jour publiées et affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

## Rénovation

D'importantes rénovations tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Édifice ministériel, qui ont été entreprises en 2020, continuent d'être le centre des travaux de restauration dans l'enceinte parlementaire. Il est prévu que le projet sera terminé en 2023.

Les autres travaux de rénovation entrepris en 2022 comprennent la poursuite d'un projet visant l'installation de fenêtres plus écoénergétiques dans l'édifice de l'Assemblée législative et l'Ancien édifice de l'Éducation. Notamment, des fenêtres sont remplacées dans la Chambre de l'Assemblée législative, et des stores électroniques sont installés.



*Les fenêtres de la Chambre de l'Assemblée législative sont installées pendant la pause hivernale en janvier 2022.*

## Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence parlementaire du Commonwealth, à la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) — laquelle comprend des réunions du Conseil régional canadien et des Femmes parlementaires du Commonwealth —, au colloque régional canadien de l'APC, à la réunion annuelle et au forum politique régional de la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à la réunion annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

## Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est un organisme composé des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) permet le libre échange d'idées et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2022, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que le pouvoir de faire comparaître des personnes et d'exiger la production de documents et dossiers, les motions visant à prolonger les heures de séance, le parrainage des projets de loi,



les règles entourant les déclarations des députés, le vote (différé, pairage et par procuration), les services de garderie pour les députés, le serment d'allégeance et l'exclusion par précaution de députés.

## ***Revue parlementaire canadienne***

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des diverses sections de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'intérêt à l'égard des institutions parlementaires canadiennes. En 2022, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

## **Hommages**

Cinq anciens parlementaires sont décédés en 2022 :

**Héliodore Côté** (Libéral) est décédé le 6 février. M. Côté a été élu lors des élections générales du 23 octobre 1978 pour représenter la circonscription de Madawaska-Sud.

**Évérard H. Daigle** (Libéral) est décédé le 2 mars. M. Daigle a été élu pour la première fois en 1974 pour représenter la circonscription de Grand-Sault, puis a été réélu en 1978 et en 1982. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents.

**LeRoy Armstrong** (Libéral) est décédé le 27 avril. M. Armstrong a été élu pour la première fois lors des élections générales de 1995 pour représenter la circonscription de Kings-Est, puis a été réélu en 2003. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents.

**L'hon. Mabel M. DeWare** (Progressiste-Conservatrice) est décédée le 17 août. M<sup>me</sup> DeWare a été élue pour la première fois lors des élections générales de 1978 pour représenter la circonscription de Moncton-Ouest, puis a été réélue en 1982. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, elle a été ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, ministre de l'Éducation permanente, ministre des Collèges communautaires et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation. En 1990, l'hon. M<sup>me</sup> DeWare a été nommée au Sénat, où elle a rempli ses fonctions jusqu'en 2001.

**Conrad Landry** (Libéral) est décédé le 29 octobre. M. Landry a été élu pour la première fois lors des élections générales de 1982 pour représenter la circonscription de Kent-Nord, puis a été réélu en 1987 et en 1991. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, il a été solliciteur général et a été membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.



## SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

*Katie Hill, CPA, CA, directrice*

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : bureau de l'ombud ; Bureau du commissaire à l'intégrité ; Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ; bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances ; Bureau du vérificateur général ; commissariat aux langues officielles ; Élections Nouveau-Brunswick.

### Service des finances

La Chambre siège pendant 46 jours en tout au cours de l'exercice financier 2021-2022, par rapport à 33 jours en 2020-2020 et à 42 jours en 2019-2020.

Le sommaire financier ci-dessous indique les dépenses réelles totalisant 14 341 500 \$ sur un budget total révisé de 15 170 200 \$ pour l'exercice financier 2021-2022 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 13 618 600 \$ sur un budget total révisé de 15 107 400 \$ pour l'exercice financier 2020-2021.

Les dépenses engagées par certains bureaux dépassent les crédits budgétaires qui leur sont accordés, principalement en raison de l'instauration de nouveaux taux de rémunération du personnel applicables rétroactivement à partir de 2019. Les dépenses effectuées par le bureau du caucus de l'Alliance des gens dépassent par ailleurs les crédits budgétaires qui lui sont accordés, en raison de frais engagés pour la fermeture du bureau.

### Sommaire financier de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	8 906,2	8 191,6
Comités parlementaires	231,0	283,2
Total partiel	<u>9 137,2</u>	<u>8 474,8</u>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	598,0	619,6
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 831,0	1 656,3
Bureau du hansard	617,0	658,9
Traduction des débats	753,0	847,2
Total partiel	<u>3 799,0</u>	<u>3 782,0</u>
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	640,0	641,6
Bureau de l'opposition officielle	950,0	732,2
Bureau des députés du Parti vert	335,0	331,3
Bureau des députés de l'Alliance des gens	309,0	379,6
Total partiel	<u>2 234,0</u>	<u>2 084,7</u>
<i>Total : Assemblée législative</i>	15 170,2	14 341,5

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 54 003 \$ en 2021-2022 et visent l'entretien général et la préservation des édifices de l'Assemblée législative.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative augmente de 304 000 \$ pour l'exercice financier 2022-2023 afin de tenir compte d'augmentations économiques s'élevant à 47 000 \$, de 25 000 \$ pour la traduction de documents soumis à un comité par des membres du public, de



100 000 \$ pour l'augmentation des effectifs de Traduction des débats en vue de la traduction du hansard actuel, de 120 000 \$ pour l'embauche de deux transpositeurs au Bureau du hansard et d'une légère hausse de 12 000 \$ pour appuyer le fonctionnement de la bibliothèque. Un budget de fonctionnement global de 15 474 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2022-2023.

## Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2022, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 19 concours pour des postes dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, du service de la paye pour 125 postes environ, y compris de l'entrée en service de 24 employés à temps plein et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 18 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Des augmentations économiques et des paiements rétroactifs de salaire pour les employés sont traités en 2022 du fait de modifications apportées aux régimes de rémunération, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. Les employés admissibles reçoivent également des augmentations au mérite, selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération en vigueur. Les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période.

Au cours de l'année, en tout, 102 personnes sont employées en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.

Le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF), souligne la Semaine nationale de la fonction publique et mène la campagne Centraide 2022 du GNB pour l'Assemblée législative. Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'association des conseillers en ressources humaines agréés du Nouveau-Brunswick et CPA Nouveau-Brunswick et suit une formation en langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

### Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Paye Bureau de circonscription</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	0	0
Finances et ressources humaines	7	0	0	1	0
Technologies	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	1	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	8	0	0	1	0
<i>Bureau du Hansard</i>	8	0	0	0	0
<i>Traduction des débats</i>	11	0	0	0	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	8	0	0	2	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	4	0	0	3	0
<i>Bureau des députés du Parti vert</i>	4	0	0	2	0
<i>Bureau des députés de l'Alliance des gens</i>	4	0	0	1	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	15	0	0
<i>Parlementaires</i>	0	49	0	0	57
<b>Total</b>	66	49	15	11	57



---

# BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## *Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire*

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur du Roi et les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et le public d'aujourd'hui.

## Évènements et nouvelles de la bibliothèque

Après la réouverture au public de l'édifice de l'Assemblée législative en mai, la bibliothèque connaît une forte augmentation du nombre de visiteurs.

Un volume de l'oeuvre *The Birds of America*, de John James Audubon, est exposé. C'est la première fois depuis 2007 qu'un volume est mis à la disposition du public.

Le 27 octobre, la réception organisée après le dévoilement du portrait de l'ancien lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas se tient à la bibliothèque.

## Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2022, plusieurs maisons d'édition et particuliers font don de documents. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les maisons d'édition et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année : Bouton d'or Acadie, La Grande Marée, Georgette Bourgeois, Chuck Chiasson, Tracey MacDonald et Anne McCluskey.

## Publications officielles

En 2022, le nombre de demandes d'emprunt de publications officielles augmente sensiblement.

En plus d'ajouter des versions papier des publications officielles à la collection de la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque continue d'ajouter des publications officielles en format électronique. En 2022, 317 publications électroniques sont ajoutées au dépôt de publications électroniques de la bibliothèque. Celles-ci comprennent des monographies ainsi que des rapports annuels.

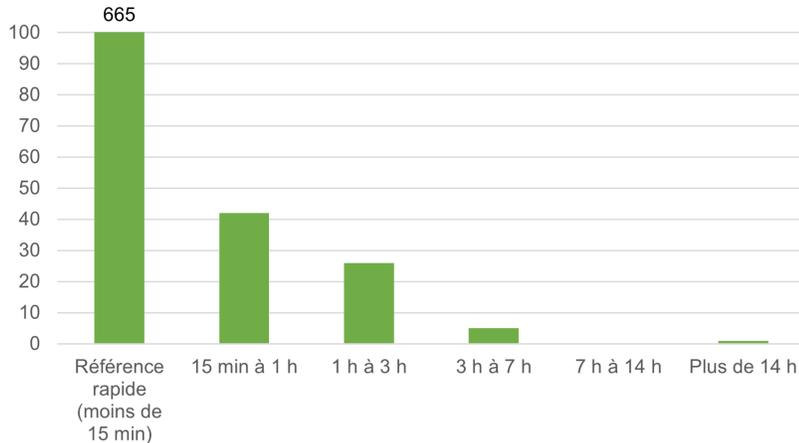
## Services de référence et d'extension

Les services d'extension sont limités en 2022 en raison de la pandémie. La bibliothèque produit deux listes sélectives d'acquisitions qui sont publiées et distribuées aux députés, au personnel de l'Assemblée législative et à celui des ministères.

Après la réouverture au public de l'édifice parlementaire, deux expositions sont préparées pour la vitrine de la bibliothèque située dans la rotonde. Il s'agit de : la reine Elizabeth 1926-2022 et Noël au Nouveau-Brunswick. En 2022, le personnel de la bibliothèque est occupé à répondre



aux questions de référence. Plusieurs d'entre elles sont de vastes questions de recherche, et y répondre demande plusieurs heures de travail. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à chaque question traitée. Le graphique suivant montre le nombre de questions traitées selon le temps de réponse.



**Nombre de questions selon le temps de réponse**

## Initiatives et projets

La bibliothèque poursuit ses projets de numérisation et d'archivage de documents. En 2022, 49 communiqués de presse, 396 lois refondues et 408 numéros de la *Gazette royale* sont numérisés et ajoutés au système de gestion du contenu de la bibliothèque.

Au début de la nouvelle année, la bibliothèque termine la mise à jour de son système intégré de bibliothèque (SIB), Koha, vers la version la plus récente. La version précédente est obsolète, et la mise à jour permet de corriger de nombreux problèmes de sécurité et de fonctionnalité. Les changements apportés à la plateforme d'hébergement (AWS) garantissent également des futures mises à jour plus rapides.

La bibliothèque entame la phase initiale de conception d'un nouveau site Web. Le site actuel a presque dix ans et nécessite des améliorations pour le mettre à jour selon les normes et technologies Web modernes.

## Services de recherche

Au cours de la dernière année, la recherchiste répond à 46 demandes des parlementaires et du personnel de l'Assemblée législative en plus de 2 demandes de la clientèle externe. En 2022, la recherchiste fait régulièrement du travail pour les comités et prépare des résumés de présentation et des rapports pour le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement ainsi que le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick. La recherchiste collabore également avec le Bureau du vérificateur général pour préparer des questions à l'intention des ministères et autres entités gouvernementales qui comparaissent devant le Comité permanent des comptes publics.

En janvier, l'Assemblée législative accueille deux stagiaires, que la recherchiste supervise. Ensemble, les stagiaires répondent à 29 demandes des parlementaires de tous les partis, du bureau du greffier et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

## Personnel

En février, Jessica Breau se joint au personnel de la bibliothèque comme nouvelle aide-bibliothécaire des publications gouvernementales.



## BUREAU DU HANSARD

*Linda Fahey, rédactrice officielle*

Le Bureau du hansard produit, à partir des enregistrements audio des séances de l'Assemblée législative et des réunions de comités, des transcriptions révisées et étayées de recherches et assure les services de son et d'enregistrement pour les délibérations et activités parlementaires. Le *Journal des débats* que produit le bureau est le compte rendu officiel des débats de l'Assemblée législative et est communément appelé « hansard », comme c'est l'usage dans la plupart des pays du Commonwealth britannique. L'utilisation du nom « hansard » remonte aux années 1800 ; à l'époque, Thomas Curson Hansard donne le titre *Hansard's Parliamentary Debates* au compte rendu des débats du Parlement britannique.

Il n'y a que des résumés incomplets des débats dans les journaux jusqu'en 1837-1838, moment où est alors publié un compte rendu des délibérations de la Chambre d'assemblée. Le compte rendu est compilé par des sténographes sous contrat, qui impriment et publient le compte rendu et le font publier dans les journaux. Le compte rendu n'est rédigé que sporadiquement, et parfois pas du tout, jusqu'à ce que sa publication cesse en 1870. En 1874, le premier *Synoptic Report of the Proceedings of the House of Assembly of New Brunswick* est publié, mais ce n'est qu'en 1884 qu'il est publié de façon régulière pour chaque session. En 1942, l'Assemblée législative crée un poste de rédacteur au sein du bureau du greffier, ce qui met fin au processus contractuel. Le 14 mars 1978, le premier rapport synoptique contenant le texte original du hansard et sa traduction est publié. Entre-temps, le compte rendu est passé de résumé à un compte rendu complet des délibérations de l'Assemblée ; le 11 mars 1980, il est donc renommé le *Journal des débats*, titre qu'il porte encore de nos jours.

### Transcription du hansard

En 2022, le personnel du Bureau du hansard transcrit et révisé 320 heures d'enregistrement des délibérations de la Chambre et des réunions de comités, en plus de réaliser les recherches connexes, comme l'indique le tableau suivant :

PRODUCTION DES TRANSCRIPTIONS DES SÉANCES DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS EN 2022						
transcriptions	transcriptions produites			heures d'enregistrement transcrites	compte de mots des transcriptions	pourcentage du compte de mots total
	bleus	mises au point	en colonnes en regard			
Chambre, 2021-2022	51	54	58	169	1 299 915	58 %
Comités avant 2022	10	-	-	53	939 452	42 %
Comités, 2022	16	-	-	98		
TOTAL	77	54	58	320	2 239 367	100 %

Les transcriptions passent de bleus à des transcriptions mises au point et à des transcriptions en colonnes en regard. Les bleus correspondent aux transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction, et les transcriptions mises au point sont les bleus qui ont fait l'objet d'une seconde écoute et d'une dernière révision et auxquels les pages liminaires ont été annexées. Les transcriptions en colonnes en regard sont celles qui ont été formatées pour contenir la version originale du hansard et sa traduction. Comme l'indique le tableau, le nombre de transcriptions produites ne correspond qu'aux transcriptions de séances complètes de la Chambre et des comités et exclut les extraits demandés. Les heures d'enregistrement correspondent à toutes les heures d'enregistrement transcrites, et le compte de mots reflète tous les mots produits.



---

## Disponibilité des transcriptions

Les transcriptions du hansard sont disponibles pour chaque jour de séance de l'Assemblée législative de 1900 à 2023. Grâce à ses efforts relatifs aux travaux portant sur les transcriptions historiques du hansard, le personnel rend disponibles les éditions numérisées du *Synoptic Report* et du *Journal des débats* datant de 1900 à 1989. Le bureau a aussi à la disposition les bleus de toutes les sessions de 1990 à ce jour et les transcriptions mises au point pour l'ensemble de celles-ci, sauf certaines parties entre 2015 et 2019. En 2021, le bureau fait partie d'une initiative visant à faire traduire les transcriptions actuelles aux fins d'affichage sur le nouveau site Web de l'Assemblée ; par conséquent, le personnel passe du travail de mise au point des transcriptions de 2015-2016 à celles de la session de 2020-2022.

Alors que tous les bleus et les transcriptions mises au point sont d'ordinaire affichés sur le réseau interne de l'Assemblée, en date de janvier 2023, les transcriptions mises au point seront également affichées sur le site Web public. Le Bureau du hansard envoie les transcriptions mises au point à la traduction, et, une fois cette étape effectuée, le personnel dispose l'original et la traduction en colonnes en regard aux fins d'affichage. Toutes les transcriptions des délibérations de la Chambre et des comités continueront d'être mises à la disposition par l'intermédiaire du personnel du service de référence de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

En 2022, le personnel termine et affiche les transcriptions de 48 périodes de questions et achève et distribue un total de 152 transcriptions ayant fait l'objet d'une demande, soit 69 transcriptions des travaux de la Chambre et 83 transcriptions des travaux de comités. Puisque le bureau se concentre sur la mise au point des transcriptions de la Chambre pour leur affichage, il y a une production considérablement réduite de transcriptions des travaux de comités. Par conséquent, le bureau continue d'examiner les mérites d'un logiciel de reconnaissance vocale afin d'aider à accélérer la production et la publication des transcriptions des travaux de comités.

## Son et enregistrement

En 2022, le bureau assure les services d'enregistrement pour 152 activités, ce qui correspond à 493 heures d'enregistrement, soit 55 séances de la Chambre, pour plus de 191 heures, et 97 réunions de comités, pour plus de 302 heures. Tout au long de 2022, le personnel du Bureau du hansard continue à fournir du répit et un remplacement au besoin à la console et aussi à organiser des vérifications liées au son et à l'enregistrement à la Chambre et dans la salle des comités.

## Activités

Le bureau demeure un membre actif de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) et de la Commonwealth Hansard Editors Association. En 2022, les préparatifs sont commencés pour l'organisation de la conférence de l'association qui se tiendra à Fredericton en août 2024.

Tout au long de l'année, le personnel suit des cours de formation en langue seconde, des ateliers de perfectionnement professionnel et des ateliers sur la santé.

## Faits saillants

Le bureau accueille deux nouveaux membres du personnel pendant l'été 2022. Les deux disposent de mentors qui travaillent étroitement avec eux ; ils suivent de la formation sur la rédaction du hansard, et l'un d'eux, sur le fonctionnement de la console.

Tout au long de 2022, la rationalisation continue des méthodes de travail et la mise en oeuvre de nouvelles technologies se traduisent par des gains d'efficacité qui permettent au personnel de concentrer ses efforts sur la productivité et les tâches prioritaires liées au hansard. Tous les membres du personnel du Bureau du hansard continueront de faire fond sur les réussites de 2022.



---

## TRADUCTION DES DÉBATS

### *Rebecca Colborne, traductrice en chef*

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée d'une réviseure principale, de trois traducteurs chevronnés (autonomes), de trois traductrices intermédiaires, de deux traducteurs débutants, d'une terminologue et de la traductrice en chef. Le bureau dispose aussi de traducteurs pigistes, dont les services sont retenus au titre d'un contrat.

Le personnel de Traduction des débats traduit les motions, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités, des documents procéduraux ainsi que d'autres documents de nature variée pour les bureaux de l'Assemblée législative.

### **Chambre**

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal) ainsi que les motions présentées à la Chambre, les décisions de la présidence et divers autres documents. Pendant la session législative, le personnel de Traduction des débats traduit en priorité les questions orales aux fins d'affichage immédiat sur le site Web de l'Assemblée législative. En 2022, 54 périodes de questions orales sont traduites, affichées sur le site Web en français et en anglais et incorporées au hansard. La traduction de 60 jours de séance, c'est-à-dire le reste des 92 jours de séance de la première session de la 60<sup>e</sup> législature, laquelle se tient en 2020-2022, est achevée et affichée sur le réseau interne de l'Assemblée législative en 2022. La traduction d'un jour de séance de la deuxième session de la 60<sup>e</sup> législature, laquelle se tient en 2022-2023, est en outre réalisée. Environ 31 % de cette traduction est vers l'anglais. La charge de travail liée à la traduction du hansard, ce qui comprend les questions orales, correspond à 1 943 324 mots, ou à environ 89 % de la production globale. Pour 2022, la traduction du Journal quotidien représente 3,6 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Les avis de motion et les amendements de motion représentent 0,7 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même où la demande est reçue.

### **Comités**

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, avis de réunion et autres documents des comités permanents et des comités spéciaux de l'Assemblée législative. En tout, 115 demandes de traduction sont traitées pour les comités parlementaires, ce qui correspond en 2022 à 2,6 % de la production globale.

### **Bureaux de l'Assemblée législative**

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond en 2022 à environ 2,3 % de la production globale.

### **Ressources humaines**

Les membres chevronnés du personnel continuent d'encadrer et de former les traducteurs débutants et intermédiaires et d'élaborer des outils et des ressources pour améliorer les processus et la production. La plupart des membres du personnel assistent à un ou à plus d'un atelier en ligne pendant l'année sur des sujets pertinents dans le cadre de leur travail.



---

Au printemps 2022, un concours est organisé en vue du recrutement d'un nouveau traducteur ou d'une nouvelle traductrice, et une nouvelle traductrice chevronnée est engagée en juin 2022. L'encadrement, le matériel et l'accès aux ressources électroniques nécessaires lui sont fournis afin qu'elle puisse travailler de Dieppe, au Nouveau-Brunswick. De plus, des concours lancés en 2021 mènent à l'établissement d'une liste de pigistes dont les services peuvent être retenus au titre d'un contrat aux fins de la traduction du hansard.

## **Conclusion**

En 2022, 558 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit entre autres 54 périodes de questions orales, 61 fascicules du hansard, 190 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 115 documents pour les comités, 77 documents liés aux motions ou aux amendements d'une motion, 64 Journaux ainsi que d'autres documents de nature variée. Les membres du personnel sont formés et préparés afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau et à répondre aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



---

## PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Les autres directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le Bureau du caucus du tiers parti.

Chaque caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

### Financement et soutien

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de soutien.

Un financement est aussi approuvé chaque année pour les simples députés qui sont chefs de partis politiques enregistrés représentés à la Chambre et doit être utilisé pour le salaire et les dépenses des chefs et de leur personnel et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Chaque bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

### Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent la maison Edgecombe.

### Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'Ancien édifice de l'Éducation.

### Bureau du caucus du tiers parti

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du Bureau du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les parlementaires et le personnel du bureau occupent le deuxième étage de la maison Jewett.